

2026-090



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juin 2026 – Délibération n°090

Convocation envoyée,
affichée le : 02/06/2026

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29
Absents : 0

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée le :**

**Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER
UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES
BUDGETS ANNEXES 2025**

L'an deux mil vingt-six le huit juin à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

Secrétaire de séance : Monsieur Damien LAURAIN

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - René-Paul AVIGNON- Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.

Absents : Florence RAYNAL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Amandine SAINT- ANTONIN (a donné pouvoir à Mélina COUSI) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Evelyne DURAND) - Bruno PEYRAT (a donné pouvoir à Myriam LACAN) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Elodie ROBIN).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendu de compte ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du CGCT ;

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes financiers uniques 2025 figurants en annexe de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

--	--

2026-090

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L.1612.12 et L2121.14 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 mai 2026 ;

Vu les comptes financiers uniques 2025 présentés en annexe :

- Budget principal
- Assainissement
- Lotissement Les Champs Grands
- Multiservices de Recoules
- Lotissement Les demeures de Bellevue
- Lotissement Le Ranq
- Lotissement Le Puech des Rousses II

DECIDENT

ARTICLE 1 : **D'APPROUVER** les comptes financiers uniques de la commune mentionnés ci-dessus, pour chacun à l'unanimité ;

ARTICLE 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET



Le secrétaire de séance
Damien LAURAIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture